



Après un délai pour d'éventuels recours, ce que n'a pas manqué de faire la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) qui a perdu, INTERIALE MUTUELLE devient la nouvelle mutuelle référencée par le ministère de la justice jusqu'en 2024.

Un mail a été envoyé sur les boîtes justice des agents avec un lien pour faire un devis comparatif.

Si la CGT-pénitentiaire ne se prononcera pas pour dire aux actuels adhérents de la MMJ de rester ou quitter cette mutuelle pour aller vers INTERIALE, par contre, nous conseillons fortement aux agents de faire la démarche pour demander des devis comparatifs.

Concernant les conséquences de ce référencement, INTERIALE ne pourra pas augmenter ses tarifs de plus de 2,5 % par an et touchera une subvention du ministère de la justice, ce qui ne sera plus le cas pour la MMJ.

Maintenant charge à chacune et chacun de faire les démarches mais nous rappelons que les agents qui souhaitent quitter la MMJ pour aller vers INTERIALE n'ont qu'un délai de trois mois pour conserver les avantages d'ancienneté d'adhésion qu'ils avaient à la MMJ soit jusqu'au 1^{er} Décembre 2017.

Egalement, la CGT a interpellée le ministère de la justice concernant les retraités adhérents à la MMJ et qui n'ont pas l'information. Nous attendons une réponse du Ministère.

Les militants de la CGT-pénitentiaire restent à l'écoute des personnels pour répondre aux interrogations.

Montreuil, le 28 septembre 2017.

LE 10 OCTOBRE 2017, TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !